
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 3 (1975)

DOI: 10.11588/fr.1975.0.48390

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JACQUES BARIÉTY

LES CONSEQUENCES POUR L'ECONOMIE FRANCAISE
DU RETOUR DE L'ALSACE-LORRAINE A LA FRANCE
EN 1919

Dans les trente premières années du 20ème siècle, la société française a connu dans ses structures économiques des transformations profondes qui ont modifié la tonalité générale de la vie française. En 1900, la France, vue dans son ensemble, était encore un pays à dominante rurale, même si dans certaines régions les activités industrielles et commerciales l'emportaient nettement, et même si la France tenait une place éminente dans la vie financière internationale. En 1930, la France est désormais un pays à dominante industrielle, même si les activités agricoles y tiennent toujours une place considérable et bien plus grande que dans les autres grands pays industriels européens. Bref, entre ces deux dates, la France a franchi un seuil que d'autres pays industriels avaient franchi avant elle, l'Angleterre dans le courant du 19ème siècle, l'Allemagne entre 1880 et 1900. L'historien qui s'interroge sur les raisons de ces transformations profondes de l'économie et de la société françaises, peut se demander s'il s'est agi seulement des manifestations inéluctables d'une évolution ayant sa propre nécessité interne (la France connaissant avec deux ou trois décennies de retard l'évolution qu'avait connue l'Allemagne, et, avec près d'un siècle, celle qu'avait connue l'Angleterre), ou bien s'il n'y aurait pas eu aussi des facteurs extérieurs à la vie propre de l'économie et de la société françaises, qui contribueraient à expliquer cette évolution, ou au moins son accélération.

Certes, entre 1900 et 1914 déjà, l'industrialisation française marquait des progrès sensibles, mais c'est au lendemain de la guerre que le mouvement s'accélère brusquement. Pour l'expliquer on pense d'abord, et avec raison, aux conséquences générales, et de tous ordres, de la guerre de 1914-1918, à toutes les ruptures matérielles et psychologiques qu'elle a occasionnées dans la société française, et qui en ont accéléré l'évolution de façon très vive: pensons seulement à toutes ces femmes qui ont pris pendant la guerre le chemin des usines et des fabriques, et aux nombreux hommes jeunes qui étaient nés en milieu rural et qui, après leur démobilisation, ne retournent pas à la terre; pensons aussi à toutes les industries qui ont dû se développer pour faire face aux nécessités d'une guerre de

matériel. Mais l'historien doit aussi se demander s'il n'y a pas eu au lendemain de la guerre une raison particulière, précise et mesurable, qui aurait contribué à infléchir l'évolution économique de la France en général: le choc en retour de la réintégration dans l'économie française de l'économie des territoires desannexés d'Alsace et de Lorraine.

En 1919, l'Alsace et la Lorraine desannexées qui rentrent dans l'unité française sont bien différentes de ce qu'elles étaient quand la France les avait perdues en 1871. Entre ces deux dates le *Reichsland* avait vécu et évolué sur le plan économique comme partie intégrante du Reich allemand. C'est dire que le *Reichsland* avait participé à l'évolution et à la croissance de l'économie allemande à cette époque, et qu'il avait été marqué par les transformations de structures qui en avaient été la conséquence. Entre 1871 et 1919, les diverses branches d'activité économique d'Alsace et de Lorraine annexée avaient eu le temps de se fondre dans l'économie allemande d'ensemble; bien plus, dans la spécialisation et la répartition des tâches économiques entre les diverses parties de l'Empire allemand, qui avaient été le résultat de la croissance, de la modernisation et de la rationalisation de l'économie allemande entre 1871 et 1913, le *Reichsland* d'Alsace-Lorraine était devenu un rouage essentiel de cette économie moderne. L'Alsace-Lorraine avait donc connu dans ses structures la mutation économique profonde qui marque la vie de l'Allemagne à cette époque.

Ainsi, en 1919, la France ne fait pas que recouvrer des territoires perdus cinquante ans plus tôt; en même temps et du même coup la France devient héritière d'une fraction de l'économie moderne allemande, que l'Allemagne avait installée sur le sol alsacien et lorrain entre 1871 et 1913 pour les besoins de son économie générale et selon les structures modernes qui étaient déjà les siennes; en 1919, l'administration allemande repasse le Rhin; de nombreux ingénieurs, techniciens et ouvriers d'origine allemande quittent le pays (il n'est que de voir, par la lecture des statistiques, la diminution brusque de la population urbaine en Alsace-Lorraine); mais les mines et les usines, qui sont intactes, restent là, avec leurs techniques, qui sont souvent des techniques de pointe, leurs capacités de production, qui sont souvent massives; avec aussi leurs besoins en main d'oeuvre, en capitaux, en débouchés. Or, par les dispositions du traité de Versailles, la France ne fait pas que recouvrer sa souveraineté politique sur l'Alsace et la Lorraine; le secteur industriel que l'Allemagne, à l'époque de l'annexion, y avait implanté (et développé pour fonctionner à l'intérieur du système économique allemand général) passe en mains françaises et doit se fondre dans le système économique français. La rentrée (dans certains cas il serait préférable de parler d'e n t r é e) de l'économie de l'Alsace et de la Lorraine desannexées dans l'économie française constitue à vrai dire

pour celle-ci un véritable défi, une obligation à la modernisation, à l'expansion et à la rationalisation industrielles et commerciales; le défi concerne aussi bien les conditions de financement, donc la structure des entreprises, que le volume des productions et les circuits commerciaux, la mentalité des milieux dirigeants de l'économie, voire de la politique, et finalement la position de la France parmi les grandes puissances industrielles.

Les auteurs du traité de Versailles ont été parfaitement conscients de l'ampleur des tâches qu'allait poser à l'économie française l'intégration du potentiel économique des départements recouvrés. Pour amortir la violence du choc et donner à l'économie française le temps de préparer et de réaliser la fusion, le traité prévoit de maintenir pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 10 janvier 1925, les débouchés anciens de la production alsacienne-lorraine en Allemagne. De fait l'article 268 du traité de paix stipule:

Pendant une période de cinq années, à dater de la mise en vigueur du présent traité, les produits naturels ou fabriqués, originaires ou en provenance des territoires alsaciens et lorrains réunis à la France, seront reçus à leur entrée sur le territoire douanier allemand en franchise de tous droits de douane. Le gouvernement français fixera chaque année, par décret notifié au gouvernement allemand, la nature et la quotité de produits qui bénéficieront de cette franchise. Les quantités de chaque produit qui pourront être ainsi envoyées annuellement en Allemagne ne pourront dépasser la moyenne annuelle des quantités envoyées au cours des années 1911 à 1913.

Il resterait à faire l'historique de cet article du traité de Versailles, qui est en général superbement ignoré des historiens, et qui pourtant va dominer pendant cinq ans la vie économique des trois départements recouvrés, et, pour une bonne part, les relations (pas seulement commerciales) de la France et de l'Allemagne. De fait, il ne s'agit pas d'une clause secondaire, et de sauvegarde temporaire; si l'on pense à l'intensité et au volume des relations économiques et commerciales de tous genres qui s'étaient établies avant 1914 entre le *Reichsland* et le reste du Reich, on mesure l'importance et la portée de l'article 268. Quand sera entreprise, à partir des archives françaises, une étude méthodique de la préparation du traité de Versailles, il faudra analyser la genèse de cet article 268 et les arguments des experts qui en ont été les auteurs. Il y a lieu de penser que dans les milieux d'affaires français on s'est inquiété des redoutables problèmes de concurrence et d'adaptation qu'allait poser à bien des branches de l'économie française l'entrée dans le système économique et douanier français de l'Alsace-Lorraine, voire de la Sarre. Le retour des provinces perdues fait certes partie du programme de guerre et de paix de tout le pays, dont on peut même dire qu'il est le premier but; il n'en reste pas moins que

certain milieux se soucient du trouble économique qui en résultera et souhaiteraient que certaines productions de l'ex-*Reichsland* continuent de trouver leurs débouchés hors de France. A cet égard il sera intéressant d'étudier par exemple les recommandations faites par le Comité des Forges aux gouvernements français pendant la guerre; le Comité des Forges qui d'un côté fait pression pour que les mines de charbon sarroises passent en mains françaises, d'un autre souhaiterait que la production sidérurgique sarroise et lorraine continuât de se placer sur le marché allemand: la masse et le bas prix de l'acier lorrain risquent en particulier de bouleverser le marché sidérurgique français. On peut donc penser que le Comité des Forges est pour une part à l'origine de l'article 268 du traité. En 1915, le Comité avait créé une commission pour étudier ce problème, dont le rapporteur fut Humbert de Wendel, évidemment au fait des choses de Lorraine; une commission du Sénat en débattit le 28 octobre 1915; en 1917 et 1918, le Comité des Forges adressa plusieurs rapports aux pouvoirs publics (17 février et 14 juin 1917, 23 novembre 1918). Dans son livre *Le Comité des Forges au service de la Nation*, publié en 1919, Robert Pinot, secrétaire général du Comité, écrit (p. 231-232):

Il ressortait aussi que des mesures spéciales et transitoires devaient être prises pour assurer le placement au dehors, et notamment en Allemagne, de la part, qui ne pourrait être consommée en France, de la nouvelle production métallurgique. Si une telle mesure n'était pas prise, on risquait de voir la production se mettre rapidement au niveau de la consommation par la disparition des usines mal situées au point de vue de leur prix de revient, c'est-à-dire des usines du Centre qui, précisément, venaient de nous permettre de remporter la victoire.

Et M. François-Poncet, dans la biographie qu'il a consacrée à Robert Pinot, confirme le rôle de celui-ci dans l'origine des clauses du traité particulières au commerce de l'ex-Alsace-Lorraine avec l'Allemagne; dans ses rapports, Pinot aurait souligné la gravité du problème d'excédent de production industrielle à attendre du retour de la Lorraine, voire de l'incorporation de la Sarre:

»Pendant les premières années au moins«, écrit M. François-Poncet, exposant p. 234 de son livre la pensée de Robert Pinot, »il faudra conserver à l'industrie métallurgique et de la Sarre ses débouchés habituels, qui se trouvent essentiellement en Westphalie. Il faudra donc spécifier dans le traité – si on ne peut obtenir le même résultat par d'autres moyens – que les produits des usines de la Lorraine et de la Sarre, ou tout au moins une certaine partie de ces produits, seront, à leur entrée en Allemagne, exonérés de droits de douane, en prenant, d'ailleurs, toutes précautions pour que cette entrée en franchise n'avantage pas d'une fa-

çon excessive, et au détriment des anciennes usines françaises, les usines de la Lorraine et de la Sarre appartenant à des Allemands.»

C'est l'exacte manifestation de ces soucis et de ces souhaits que l'on retrouve dans l'article 268 du traité de Versailles. Le Comité des Forges n'a pas été représenté dans les commissions qui ont préparé le traité, mais celles-ci ont tenu compte des inquiétudes des milieux dirigeants de l'économie française.

Il faudra huit années de négociations et de crises entre l'Allemagne et la France (de 1919 à 1927) pour que des solutions soient apportées à ces problèmes, pour que la fusion de l'économie des départements recouvrés dans l'économie française soit un fait accompli, et pour qu'un statut définitif règle les relations commerciales entre la France et l'Allemagne, sans que la production de l'ancien *Reichsland* bénéficie de mesures particulières. Jusqu'au 10 janvier 1925, date limite prévue par le traité, la France fait en grand usage de l'article 268, et s'efforce ainsi de placer sur le marché allemand (et donc de détourner du marché français) une part de la production des départements recouvrés. A la Conférence internationale de Londres d'août 1924, où s'est nouée la grande négociation devant aboutir au rapprochement de l'Allemagne avec les puissances occidentales, à Locarno et à l'entrée de l'Allemagne à la S.D.N., la délégation française, — fait généralement ignoré — a cherché à négocier l'évacuation de la Ruhr contre une prolongation de l'article 268 au-delà de la date limite du 10 janvier 1925; le gouvernement français ne parvint pas à l'obtenir, mais la tentative française souligne l'importance pour la France de trouver des débouchés pour la production des territoires recouvrés. Par la suite, au cours des négociations entre la France et l'Allemagne pour la préparation d'un traité de commerce — négociations qui s'allongent interminablement pendant trente-cinq mois, d'octobre 1924 à août 1927, et qui forment comme une toile de fond de la grande négociation politique entre les deux pays — la France a longtemps cherché, sans y parvenir, à obtenir de l'Allemagne qu'elle concède l'entrée, libre de droits de douane, de contingents de produits originaires des trois départements de l'Est; la France a alors cherché, malgré tout, une sorte de prolongation de l'article 268. Le traité de commerce franco-allemand, qui voit enfin le jour le 17 août 1927, n'accorde plus aucun traitement particulier aux produits originaires des départements recouvrés, dont l'économie est désormais fondue dans l'économie française; mais encore convient-il de ne pas oublier que la conclusion de ce traité n'a finalement été rendue possible que parce qu'elle a été précédée, à la fin de 1926 et au début de 1927, par la conclusion d'accords franco-allemands privés apportant précisément des solutions à des questions qui intéressent au premier chef les débouchés de productions des trois départements: Entente Internationale de

l'Acier du 30 septembre 1926, complétée par l'accord sur l'entrée de contingents d'acier lorrain en Allemagne, signé le 4 novembre, et par la convention sur les contingents de fonte, signée le 10 novembre 1926 à Essen et complétée à Paris le 17 mars 1927¹; accord entre les producteurs allemands et français (c'est-à-dire en l'occurrence alsaciens) de potasse, signé à Paris le 29 décembre 1926.

On voit donc ce qu'il a fallu d'années et d'efforts pour régler finalement la fusion dans l'économie française de l'économie des trois départements recouverts. Reprenant la question que l'on se posait au début, on voudrait maintenant, considérant l'ensemble des années 20, rechercher si cette fusion a été un facteur d'accélération des transformations de l'économie et de la société françaises au cours de ces années. Voyons donc successivement les diverses formes d'activité économique.

Et d'abord n'oublions pas l'agriculture. Le fond du paysage alsacien et lorrain et une grande partie de la population sont occupés par l'agriculture, qui tient une place éminente dans la vie économique du département de la Moselle et des départements alsaciens. Il n'y a pas eu là de difficultés sérieuses dans la réintégration à l'économie française. C'est que, de toutes les branches d'activité économique, l'agriculture est celle qui avait le moins été modifiée par les cinquante années d'annexion au Reich allemand. Il ne faut pas accorder plus d'importance qu'elles en ont à quelques particularités maintenues après 1919, comme le statut de la chasse ou certaines formes de crédit mutuel agricole inspirées du système Raiffeisen; en fait les structures profondes du monde rural alsacien et lorrain sont tout simplement celles du monde rural français, tel que l'ont fait la Révolution française, le Code civil et le 19^{ème} siècle. L'Alsace et la Lorraine avaient vécu totalement, comme toutes les autres régions de France, cette profonde mutation du monde rural français, et les années d'annexion n'ont pas modifié les structures ainsi acquises. Sur ce plan, l'Alsace et la Lorraine que la France retrouve en 1919 ne sont pas sensiblement différentes de celles qu'elle avait perdues en 1871; il n'y a eu ni colonisation agraire allemande, ni bouleversements dans le régime de propriété, les techniques ou les types de culture. Nous dirons même que cette permanence de la vie rurale – qui après tout forme le fond de la vie de ces régions – a risqué de masquer aux yeux des observateurs de l'immédiat après-guerre les facteurs de bouleversements qui,

¹ Il serait hors de notre propos d'analyser plus avant ici l'Entente Internationale de l'Acier. On a tenté une première analyse globale dans une étude à paraître au début de 1974: *Das Zustandekommen der internationalen Rohstahlgemeinschaft, als Alternative zum mißlungenen schwerindustriellen Projekt des Versailler Vertrages*. (Université de Bochum, Actes du colloque *Industrielles System und politische Entwicklung in der Weimarer Republik*).

comme on le verra, étaient puissants, mais géographiquement et économiquement très localisés.

Pour le monde agricole, le seul point qui fut véritablement sensible pendant quelques années fut la viticulture; entre 1871 et 1918, la viticulture alsacienne avait trouvé pour ses produits à l'intérieur du marché allemand des possibilités de commercialisation qu'elle ne retrouve pas aussi facilement, c'est évident, sur le marché français, où la surproduction et la mévente des vins est alors un souci permanent de la profession. Ainsi la viticulture alsacienne, qui s'était développée entre 1871 et 1914, connaît dans les années 20 quelques difficultés de débouchés; elles seront d'ailleurs assez rapidement surmontées par une politique de qualité. Cette affaire au demeurant n'était pas en mesure de bouleverser quoi que ce soit en France, puisqu'aussi bien la production de vin des départements alsaciens représentait 1% de la production française en 1920.

Il y a ensuite la position géographique et ses conséquences pour les transports, le commerce et l'activité économique générale. Écartée du Rhin depuis 1871, la France s'était trouvée écartée pour un demi-siècle des foyers d'activité économique et industrielle intense du Centre et du Nord du continent européen, dont la séparait une zone de hautes terres – de l'Ardenne aux Vosges – doublée d'une frontière douanière; pour sauter cette double barrière, aucun grand axe permettant les échanges massifs et à bon marché: la Moselle n'est alors pas navigable en aval de Metz et le gabarit du canal de la Marne au Rhin ne permet pas la création d'un courant d'échanges international. Voici qu'en 1919, la France retrouve sa façade sur le Rhin. Entre temps on sait ce que, par l'extraordinaire essor industriel rhéno-westphalien, et par les techniques allemandes du *Strombau*, le Rhin est devenu: l'axe majeur de l'économie industrielle du continent européen. On peut donc être a priori porté à penser qu'il y a là un facteur décisif de transformation et de modernisation de l'économie française, la France participant désormais de la vie de ce bassin rhénan.

Il est certain que la France de 1919 a eu dans ce domaine de grandes ambitions: il n'est que de relire dans le traité de Versailles les clauses si nombreuses concernant le Rhin, la Moselle et de façon générale la navigation intérieure en Allemagne (articles 321 à 362, auxquels il convient d'ajouter l'article 65 rattachant pour sept ans le port de Kehl au port de Strasbourg, l'article 66 sur les ponts du Rhin, et le paragraphe 6 de l'Annexe III à la partie VIII (Réparations), qui prévoit la possibilité de la livraison par l'Allemagne, au titre des réparations, d'une part de sa batellerie fluviale, jusqu'à 20%). L'analyse conjointe de ces différents articles du traité mène à penser qu'il y a eu chez les Alliés, en 1919, un véritable projet de restructuration de la navigation intérieure sur le con-

continent européen par la réalisation de nouvelles voies d'eau à grand gabarit, susceptibles de modifier les grands courants de circulation: création du Grand Canal d'Alsace, amorce d'une grande liaison Rhin-Rhône (avec la possibilité d'une ramification de Bâle au lac de Constance, expressément mentionnée dans le traité); canalisation de la Moselle jusqu'à Coblenche, désenclavant la Lorraine et la rattachant à l'axe rhénan; création d'une voie d'eau à grande section Rhin-Meuse, à hauteur de la Ruhr, et d'un grand canal Rhin-Main-Danube. Le statut international que le traité donne aux grands fleuves allemands, et que ces grands canaux doivent avoir sur le territoire allemand, s'ils viennent à être creusés, créerait à travers l'Europe du Nord et du Centre un vaste réseau de voies navigables à grand gabarit, avec d'éventuels débouchés sur la Mer Noire et sur la Méditerranée, réseau dans lequel la France, avec le port de Strasbourg, pourrait tenir une bonne place.

L'histoire des années 20, et même celle des décennies suivantes, devait montrer ce qu'il y avait d'excessif dans les ambitions de la France de 1919, et ce qu'il y avait d'utopique, au moins pour un long temps, dans ces vastes projets. Pour réaliser un tel programme, il eut fallu des investissements gigantesques et, pour les justifier, des trafics colossaux; il n'y avait dans la France, et dans l'Europe, des années 20 ni les uns ni les autres. On sait qu'aujourd'hui, plus d'un demi-siècle plus tard, ces vastes projets sont pour une large part encore tels, et en particulier l'idée d'une voie d'eau Rhin-Rhône au gabarit international, dont on ne sait encore si son destin sera celui du tunnel sous la Manche ou du serpent de mer. Mais ne soyons pas trop ironique: des ambitions initiales de 1919, il est resté un mythe, dont la force n'est pas restée stérile; les réalisations, certes, sont restées limitées, mais le mythe a été un facteur stimulant d'initiatives et de modernisation. Le creusement du Grand Canal d'Alsace est entamé, grâce d'ailleurs aux prestations de l'Allemagne au titre des réparations, et la dérivation de sept kilomètres de l'usine de Kembs, accessible aux chalands de 1 500 tonnes, est réalisée entre 1928 et 1932, ce qui permet de contourner la barre d'Istein, principal obstacle à la remontée du Rhin de Strasbourg à Bâle (il faudra attendre 1952 pour la réalisation du second bief, celui d'Ottmarsheim). Mais plus au Sud, sur le Rhône, la force du mythe agit. Dès 1921, une loi décide de l'aménagement du Rhône de Lyon à la Méditerranée; les réalisations seront plus tardives que sur le Rhin; il faudra toute la ténacité d'Edouard Herriot et du sénateur Léon Perrier pour obtenir la création de la Compagnie Nationale du Rhône; en 1938 le port E. Herriot est inauguré à Lyon; Génissiat ne sera terminé qu'en 1948 et Donzère-Mondragon en 1954.

Dans le domaine des transports donc, si les ambitions furent très grandes, les réalisations des années 20 sont restées très limitées. La France du

Nord-Est ne sort pas véritablement des enclaves de l'après-guerre: la Moselle n'est pas canalisée, sauf sur son cours français, de Metz à Thionville (loi du 21 août 1928; on sait que la canalisation sur le cours allemand ne sera réalisée que dans les années 60); le canal de la Marne au Rhin, par le tunnel du col de Saverne, et le vieux canal du Rhône au Rhin, par la trouée de Belfort, restent à l'heure du 19^{ème} siècle et à un gabarit tel que le port de Strasbourg demeure l'appendice méridional de l'activité industrielle du bassin rhénan, bien plus qu'il ne devient le grand carrefour que le traité de Versailles semblait ambitionner pour lui.

Quant à la construction de la voie ferrée Strasbourg-St Dié par la vallée de la Bruche, inaugurée solennellement par Poincaré le 21 octobre 1928, elle facilite, certes, la fusion de l'économie alsacienne et de l'économie de la »France de l'intérieur«, mais son importance reste géographiquement limitée et sans effet sur le commerce international.

Il apparaît donc en définitive que la France de l'Est ne devient pas dans les années 20 le carrefour de l'Europe continentale de l'après-guerre: la Lorraine n'est pas des enclaves et la façade de la France sur le Rhin est un balcon plus qu'une porte. Ainsi, si le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France a contribué dans une certaine mesure à accroître le rôle du secteur commercial dans la vie économique française, il n'y a pas eu là pourtant de bouleversement: ce n'est pas de la fonction portuaire de Strasbourg, qui reste limitée, qu'est venue une accélération de l'industrialisation de la France pendant les années 20.

Le retour dans la vie économique française de l'industrie textile alsacienne paraît, quant à elle, avoir été un facteur important de changement, aussi difficile qu'il soit d'en chiffrer les effets: le volume et la valeur commerciale des productions, la technicité de la main d'oeuvre et de l'outillage, le recours massif à la main d'oeuvre féminine, autant de raisons de mouvement.

Le travail de la laine et celui du coton sont de vieille tradition à Mulhouse et dans les vallées alsaciennes et lorraines des Vosges. La rupture de 1871 avait amené un dédoublement des activités de l'industrie textile des deux côtés des Vosges et, entre 1871 et 1918, l'industrie textile s'était développée, et sur le versant alsacien annexé à l'Allemagne, et sur le versant lorrain resté français. En effet, avant 1871, le textile était souvent filé en Alsace, tissé dans les vallées lorraines, où se trouvait une main d'oeuvre nombreuse à la recherche de travail, puis elle retournait en Alsace pour les tâches de blanchiment et d'apprêt. Le traité de Francfort brisa en deux ce système. La France, privée du potentiel de production textile d'Alsace, reconstitua en grande partie ce potentiel sur le versant lorrain, dans le département des Vosges (pensons seulement au sénateur Léderlin), en ajoutant aux tissages qui y étaient déjà installés, les activi-

tés de filature et d'apprêt faites naguère en Alsace; ce mouvement fut facilité par la venue sur le versant lorrain d'Alsaciens optant pour la France et habiles en choses du textile. Mais en Alsace devenue allemande se reconstitua aussi un potentiel de fabrication complet: filature, tissage, finition; et l'industrie textile alsacienne se développa entre 1871 et 1914, parce que l'expansion démographique et économique allemande fit pour elle de l'Allemagne un marché constamment élargi et stimulant la production. Le retour de l'Alsace à la France en 1919 rend ainsi à la France un potentiel de production textile dédoublé. On estime qu'avec le retour de l'Alsace, l'industrie textile française accroît son potentiel de production de 23% pour les tissages de laine, 27% pour les filatures et 33% pour les tissages de coton, et de 120% pour les cotonnades. Le marché français est évidemment incapable d'offrir des débouchés pour ce surplus de production. Il risque d'en résulter de graves difficultés. Pourtant, malgré des difficultés d'adaptation, et des fermetures d'entreprises, l'industrie textile française, ainsi accrue, trouvera des débouchés. Dans un premier temps, jusqu'en 1924, grâce à l'article 268 du traité, une part appréciable de la production, notamment du coton alsacien, continue à se placer en Allemagne, comme avant 1918; puis, en 1925 et 1926, l'inflation galopante en France, alors que le mark est stabilisé depuis 1924, agit avec l'effet d'un dumping en faveur de la production textile française qui, bien que l'Allemagne ait retrouvé au 10 janvier 1925 sa liberté douanière saute cette barrière et continue à se placer en Allemagne. La stabilisation du franc à la fin de 1926 ne gêne pas trop les exportations de textile alsacien vers les anciens clients allemands car, entre temps, l'article 268 puis la chute du franc ont permis de conserver les anciens marchés en Allemagne; le traité de commerce franco-allemand du 17 août 1927 consacre en quelque sorte cet état de fait et le négociateur français réussit à obtenir de son partenaire allemand pour les produits textiles des conditions douanières qui permettent aux exportations textiles françaises vers l'Allemagne de se maintenir. Par la suite, dans les années 30, le marché allemand se réduira, du fait d'abord de la crise, qui réduit dans des proportions catastrophiques les achats allemands à l'étranger, puis du fait de la politique nazie d'autarcie. Le coup sera rude pour l'industrie textile française, et singulièrement alsacienne, mais un marché de rechange s'offrira: pendant l'entre-deux-guerres, les colonies française commencent à connaître, dans les sociétés autochtones, un début d'économie commerciale; en Afrique Noire, l'habitude de se vêtir fait des progrès très rapides. Il y a là, pour l'industrie textile française, un vaste marché en expansion qui prend progressivement le relais du marché allemand en voie de disparition. En 1939, les indices de production de l'industrie textile française retrouvent et parfois dépassent ceux de 1928, qui avait été l'année la meilleure depuis

la guerre. En dépit de difficultés d'adaptation très réelles, le retour de l'Alsace à la France a donc représenté un accroissement sensible et durable de l'industrie textile française, contribuant de façon appréciable aux transformations de l'économie française.

Plus déterminant paraît avoir été le rôle de la potasse. Ce n'est pas qu'ici l'économie française hérite d'entreprises allemandes importantes; c'est au contraire le rattachement à la France qui va permettre l'extraordinaire essor de l'exploitation de la potasse en haute Alsace. Le gisement de potasse de la région de Mulhouse n'avait été découvert qu'en 1904, au hasard d'une prospection de recherche pétrolière. Mais étant donné l'ancienneté et la puissance du gisement allemand de Stassfurt, au Sud de Magdeburg, l'économie allemande n'avait pas vu d'intérêt à développer l'exploitation du gisement alsacien. Mieux même, le gisement de Stassfurt, qui bénéficiait alors d'une sorte de monopole national et international sur le marché de la potasse, était parvenu à obtenir de l'Etat allemand une limitation de la production alsacienne: une loi allemande du 25 mai 1910 avait fixé le plafond de la production du gisement alsacien à 5% de la production du gisement saxon. On comprend donc que, malgré les excellentes conditions de qualité et d'exploitation du gisement alsacien, la mise en valeur de celui-ci soit restée limitée à l'époque du régime allemand: en 1913, l'Alsace n'a produit que 350 000 tonnes de potasse (contenant 58 000 tonnes de K_2O) pour une production allemande de 11 600 000 tonnes. La production alsacienne de potasse est alors le fait de quatre petites sociétés privées, dont trois sont à capital allemand, d'origine extérieure à l'Alsace, et une à majorité de capital alsacien et français »de l'intérieur« (Kaliwerke St Therese).

En 1919, tout change. Par l'article 74 du traité de Versailles, l'Etat français s'est réservé le droit de retenir et de liquider tous les biens, droits et intérêts que possédaient, à la date du 11 novembre 1918, les ressortissants allemands ou les sociétés contrôlées par l'Allemagne en Alsace et en Lorraine, à charge à l'Etat allemand d'indemniser les propriétaires allemands. Dès le 6 janvier 1919, le gouvernement français avait sequestré les trois sociétés à capital allemand, tandis que la quatrième, à capital alsacien et français, restait une société privée aux mains de ses anciens propriétaires, et prenait le nom français de »Mines de Kali Sainte Thérèse«. L'Etat français s'intéresse dès lors à la mise en valeur du gisement alsacien et à la commercialisation de la potasse. A la fin de 1919 est créée à Mulhouse une »Société Commerciale des potasses d'Alsace« pour élargir le marché de la potasse. Une loi du 26 mars 1921 décide que les trois sociétés sequestrées deviendront propriété de l'Etat français. On est en fait en face d'une véritable intervention de l'Etat dans le secteur économique; il ne s'agit de rien de moins que de la création par l'Etat d'une

industrie chimique en France (qui dans ce domaine était bien loin derrière l'Allemagne), en utilisant les possibilités offertes par les départements recouvrés et le texte du traité de Versailles². Il va de soi que cette intervention de l'Etat dans la vie économique n'est pas sans inquiéter certains, mais, après quelques années de flottement dans le statut administratif, la loi de 1921 est finalement appliquée et c'est, par le décret du 22 mars 1924, la naissance des »Mines Domaniales de potasse d'Alsace«, avec un directeur nommé par l'Etat et sous le contrôle de l'Inspection des Finances, Kali Sainte Thérèse restant société privée. La commercialisation reste assurée par la »Société Commerciale des potasses d'Alsace« créée en 1919 et dirigée par un Conseiller d'Etat; la »Société Commerciale« établit des relations avec »l'Office National des Industries de l'Azote«, créé par une loi du 11 mai 1924, qui installe à Toulouse une industrie de l'azote exploitant les brevets de l'industrie chimique allemande, cédés à l'Etat français au titre des réparations (Annexe VI à la partie VIII du traité de Versailles).

Cette politique économique concertée des premiers gouvernements français de l'après-guerre, généralement méconnue des historiens, apporte, en ce qui concerne la potasse d'Alsace, des résultats foudroyants. La production, qui avait été de 350 000 tonnes en 1913 et de 333 000 en 1918, est de 590 000 tonnes dès 1919 et 1 222 000 en 1920; elle sera de 3 132 000 en 1929 (soit 493 000 tonnes de K_2O), représentant, en dix ans, un accroissement de production de 900%. La France est devenue le second producteur mondial de potasse et concurrence sur le marché mondial l'Allemagne qui y bénéficiait jusqu'alors d'une position de quasi-monopole. L'industrie française de la potasse est devenue si forte qu'elle peut conclure avec les producteurs allemands un accord sur la vente dans les pays tiers: par la convention signée à Paris le 26 décembre 1926;

² On est convaincu qu'il y a eu là une politique concertée, notamment de la part du gouvernement Poincaré de 1922-1924, et sur laquelle toute étude sérieuse fait actuellement défaut. Elle a abouti à la création en 1924 des Mines Domaniales d'Alsace, de l'Office National de l'Azote et de la Compagnie Française des Pétroles. En 1923, en occupant la Ruhr, Poincaré ne s'est pas intéressé qu'au charbon. A-t-on remarqué que les trois grands centres allemands de l'industrie chimique (Ludwigshafen, Höchst et Leverkusen) sont alors dans les territoires occupés? Il y a une étude à faire sur l'intérêt porté, pour des raisons de développement économique, mais aussi de sécurité militaire, par le gouvernement Poincaré aux industries chimiques. Quelques personnalités, à la charnière de la politique et des affaires, mériteraient elles aussi des recherches; on pense par exemple à Léon Perrier, sénateur républicain radical et radical-socialiste de l'Isère, qui est membre de la caisse des recherches scientifiques, président de la commission interparlementaire pour l'aménagement du Rhône, et que l'on retrouve dans les mines domaniales de la Sarre, l'Office des potasses d'Alsace et l'Office National de l'Azote; la biographie d'un tel personnage permettrait une instructive plongée dans les profondeurs de la France de la Troisième République.

les producteurs allemands et français (en l'occurrence l'Etat français et Kali Sainte Thérèse) se réservent réciproquement leurs marchés nationaux et se partagent les exportations dans les pays tiers dans la proportion de 70% pour les producteurs allemands et 30% pour les producteurs français (c'est-à-dire alsaciens); on est loin de la loi allemande de 1910, qui avait voulu maintenir dans des limites étroites la production alsacienne.

Il est évident que l'essor foudroyant de la production de potasse alsacienne entre 1919 et 1929 fut un facteur important de l'industrialisation et de la modernisation de l'économie française à cette époque. Il y a la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois industriels en Alsace même, à la mine et autour de la mine. Et il y a toutes les industries qui se trouvent stimulées, voire créées, en amont et en aval de l'extraction de la potasse, et du fait de son accroissement. La potasse d'Alsace est ainsi l'une des bases de l'industrie chimique française naissante.

Il importe aussi de souligner que cette branche industrielle nouvelle contribue efficacement aux transformations et à la modernisation de l'agriculture française par l'emploi des engrais artificiels. L'usage de ces engrais est alors en rapide progression et la potasse y est pour beaucoup. Remarquons que dans ce domaine le retour de l'Alsace-Lorraine à la France est un facteur de modernisation de l'agriculture française non seulement du fait de la potasse alsacienne, mais aussi des grandes quantités de scories Thomas de déphosphoration de la sidérurgie lorraine, utilisées aussi comme engrais artificiels. Ce sont là, dans les pratiques de l'agriculture, des transformations en profondeur dont l'effet est difficilement mesurable, mais est incontestable.

Mentionnons pour mémoire le pétrole, qui est exploité à Pechelbronn depuis 1735; il ne représente, dans les années 20, que 4% de la consommation française, ce qui explique que l'Etat français, conscient de l'importance à venir des hydrocarbures et soucieux d'assurer l'approvisionnement de l'économie française, ait cherché ailleurs, au Proche-Orient, la solution de ce problème, ce qui aboutit à la création en 1924 de la Compagnie Française des Pétroles pour valoriser la participation que la France avait obtenue au lendemain de la guerre dans les pétroles d'Irak.

Bien plus important que le pétrole de Pechelbronn est le charbon lorrain, prolongement du gisement sarrois. L'insuffisance de la production nationale de charbon est alors le tendon d'Achille de l'économie française; cette insuffisance est grave, en un temps où le charbon est encore, et de loin, la première source d'énergie, et où il est aussi, transformé en coke, l'une des matières premières de cette industrie de base qu'est la sidérurgie. Le déficit chronique de la France en charbon, qui avait à coup sûr retardé l'industrialisation de la France avant 1914, est accru après la guerre du fait de la multiplication brusque des besoins avec

la fusion dans l'économie française de l'énorme potentiel sidérurgique de Lorraine desannexée. De plus, il faut compter, plusieurs années durant, avec le manque à produire des mines du Nord et du Pas-de-Calais noyées en 1918 par l'armée allemande en retraite. Bref, le manque de charbon et de coke est le goulet d'étranglement de l'industrialisation de l'économie française.

Sans doute, les auteurs du traité de Versailles ont-ils escompté d'y remédier, d'une part avec le transfert des mines fiscales de la Sarre à l'Etat français, au moins pour quinze ans (Section IV du traité, et Annexe à cette section), d'autre part par des obligations de livraison de charbon et de coke à la France au titre des réparations, qui peuvent être énormes, puisqu'elles peuvent s'élever, pendant les cinq premières années d'application du traité, à 20 millions de tonnes par an (paragraphe 2 de l'Annexe 5 à la Section V de la VIIIème Partie du traité). Mais la production sarroise de charbon est pour la plus grande part absorbée par les propres besoins de l'industrie du bassin, si bien que les espoirs d'abord fondés en France de ce côté s'avéreront illusoire; et, d'autre part, on sait que, dans les conditions techniques de l'époque, ces charbons flambants ne permettent guère la préparation de coke, qui est ce qui fait le plus cruellement défaut à l'économie française. Enfin il s'avère assez tôt que le statut provisoire de la Sarre n'évoluera pas vers une fusion définitive dans l'économie française, mais au contraire vers un retour à l'Allemagne, avec l'obligation, pour l'Etat français, de retrocéder les mines domaniales de la Sarre au Reich; pour qui sait voir, la cause paraît dès 1924 entendue. Il faut donc mettre une croix sur les calculs que l'on avait bâtis sur le charbon sarrois. Quant aux obligations de livraison de charbon et de coke que le traité crée à l'Allemagne, on sait quelle cause de querelle ce fut au cours des années d'après-guerre entre la France et l'Allemagne, et que le programme du traité de Versailles fut finalement réduit dans de grandes proportions; et, là aussi, il ne pouvait s'agir, de toute manière, que d'une solution provisoire.

Restait donc à l'économie française la solution de chercher à développer sa production nationale de charbon, notamment en demandant plus aux ressources de Lorraine recouvrée. A l'époque de l'annexion à l'Allemagne, l'exploitation du charbon lorrain, dont les couches sont de plus en plus profondes plus on va de la Sarre vers le Sud-Ouest, était restée d'une envergure limitée, puisqu'aussi bien l'Allemagne avait par ailleurs des ressources suffisantes et plus facilement exploitables. Les sociétés allemandes avaient cependant acquis en Lorraine annexée des concessions comme réserve de sécurité pour l'avenir (on savait déjà que le gisement lorrain est profond mais considérable). En 1913, il y avait en Lorraine annexée seize concessions attribuées, mais dont trois seulement

étaient en exploitation: une appartenant à de Wendel, et deux autres à des groupes allemands; cette année-là la production des trois concessions en exploitation n'avait été que de 3 795 000 tonnes, dont 2 209 000 tonnes pour la concession de Wendel (rappelons que la production totale de l'Allemagne avait été de 190 000 000 de tonnes; la production de Lorraine annexée ne représentait alors pas même 2% de la production allemande).

En 1919, et au cours des années suivantes, l'histoire de l'essor du charbon lorrain présente des analogies avec l'histoire de l'essor, au même moment, de la potasse alsacienne, encore que les modalités soient différentes et les résultats moins spectaculaires; ils sont pourtant importants. L'Etat français, faisant usage de l'article 74 du traité de paix, sequestre les biens des deux sociétés à capitaux allemands et supprime les treize concessions attribuées à des sociétés allemandes; seule la firme de Wendel, considérée comme française, conserve sa concession, qu'elle avait déjà mise en exploitation. Mais, contrairement à ce qui se produit pour la potasse, l'Etat ne prend pas directement en main l'exploitation des sociétés sequestrées (les houillères ne seront nationalisées qu'en 1946). Toutefois, sans intervenir directement, l'Etat joue un rôle d'incitation pour que la production du bassin lorrain s'accroisse et se fonde dans l'économie française. Une partie des concessions est attribuée à des houillères du Nord sinistrées pendant la guerre. La sidérurgie de la «France de l'intérieur» (Marine-Homécourt, Longwy, Pont-à-Mousson, Micheville, Mokta-el-Hadid) est intéressée à d'autres concessions. Une concession est attribuée à Kali-Sainte Thérèse, pour lui fournir de l'énergie permettant d'accroître la production et l'utilisation de la potasse. Et surtout, en attribuant aux sociétés françaises les concessions non encore exploitées, l'Etat français, par une clause du contrat de concession, fait obligation aux preneurs de mettre en exploitation au moins un puits par concession avant l'année 1935.

Le souci d'assurer l'essor du bassin lorrain est donc évident. De fait, en partie d'ailleurs avec des prestations allemandes faites au titre des réparations, l'exploitation se développe. La production du bassin lorrain, qui avait été de 3 795 000 tonnes de charbon en 1913, et qui était tombée en 1919 à 2 500 000 tonnes, est en 1922 de 3 643 000 et en 1929 de 6 096 529 tonnes, en accroissement de plus de 240% en dix ans.

Ce n'est sans doute pas la panacée: les flambants lorrains, comme les sarrois, sont alors peu cokéfiabiles. Mais déjà l'on pousse les recherches techniques pour tirer du coke du charbon lorrain, recherches qui, plus tard, aboutiront à des résultats positifs. Et, en attendant, le charbon lorrain, outre ses emplois traditionnels, sert de matière première à l'industrie chimique naissante (création de la «Société Mosellane Industrielle

et Financière»), et il est aussi transformé en énergie électrique: la société «La Houve, Mines et Electricité» voit la production d'électricité de ses installations de Creutzwald passer de 43 462 000 Kwh en 1919 à 125 880 000 en 1929, soit un accroissement de 290%; cette production contribue puissamment à l'électrification de l'Est de la France. Là aussi, il y eut donc, du fait des ressources du territoire recouvré et d'une politique concertée de l'Etat, industrialisation et modernisation.

On a gardé pour la fin le gros morceau: la sidérurgie de Lorraine desannexée. On a vu que, dès 1915, le Comité des Forges s'en souciait. Le problème, de fait, est énorme. Citons seulement quelques chiffres. En s'en tenant aux statistiques de 1913, le retour de l'Alsace-Lorraine à la France fait passer le potentiel de production de la France de 22 à 43 millions de tonnes pour le minerai de fer, de 5,2 à 9,1 millions de tonnes pour la fonte et de 4,7 à 7 millions de tonnes pour l'acier. Si l'on y ajoute la Sarre, qui entre dans le système douanier français, ces chiffres sont portés à 10,5 millions de tonnes pour la fonte et 9 millions de tonnes pour l'acier. Et il n'y a pas que le côté quantitatif du problème, il y a aussi le côté qualitatif: le retour de la Lorraine desannexée à la France n'est pas l'occasion du transfert de l'économie allemande à l'économie française d'une fraction de la sidérurgie allemande, avec tous les stades du travail métallurgique, des mines aux produits finis. La géographie et l'histoire avaient fait que la Lorraine annexée s'était spécialisée dans certaines phases du travail métallurgique, les autres phases se déroulant dans d'autres régions d'Allemagne. Le transfert du système économique allemand au système économique français des usines de Lorraine recouvrée crée un déséquilibre et en Allemagne et en France. Pour nous en tenir à la France, qui seule nous intéresse dans l'étude présente, le déséquilibre ainsi créé dans l'économie française produit un choc profond qui contraint à l'évolution, voire la transformation des structures héritées du 19^{ème} siècle. Afin de comprendre la situation ainsi créée dans la sidérurgie en 1919, un rapide rappel historique est nécessaire³.

En 1871, il y avait déjà de la sidérurgie en Lorraine et notamment dans la partie de la Lorraine annexée par l'Allemagne: pensons seulement à de Wendel. Mais à cette époque, la sidérurgie lorraine était loin d'être ce qu'elle allait devenir par la suite; elle se trouvait même menacée, parce que le minerai de fer lorrain, la minette, riche en phosphore, donnait, dans les conditions techniques du moment, des fontes inaptées à être transfor-

³ On a eu l'occasion de traiter plus longuement de ce problème, en l'analysant du point de vue de l'industrie allemande, dans notre publication *Le rôle de la minette dans la sidérurgie allemande et la restructuration de la sidérurgie allemande après le traité de Versailles*, Publications du Centre de recherches sur les Relations internationales de l'Université de Metz, tome 3, Metz, 1973.

mées en bon acier. Le succès appartenait alors aux aciers fabriqués selon les procédés Bessemer (inventé en 1855) et Martin (inventé en 1865). La minette lorraine ne permettait le recours ni à l'un ni à l'autre de ces procédés. Mais voici qu'aux alentours de 1880, la conjonction de plusieurs faits redonnait brusquement une grande valeur à la minette, dont le sous-sol lorrain est si riche: l'invention en 1876 du procédé Thomas, permettant de fabriquer un bon acier, et à bas prix, à partir de fontes phosphoreuses, procédé utilisé pour la première fois de façon industrielle avec succès en 1880 dans l'usine de Wendel de Hayange, en Lorraine annexée; la loi douanière protectionniste allemande de 1879; et surtout l'extraordinaire essor industriel qui commençait alors dans le Reich. Le minerai de fer de Lorraine annexée, exploitable de façon massive et à bas prix, apparaissait tout désigné pour alimenter la gigantesque sidérurgie allemande en plein développement: c'était le mariage de la minette lorraine et du coke allemand, d'abord de la Sarre voisine, puis de la Ruhr; la conséquence en fut la montée en flèche de l'extraction du minerai en Lorraine annexée. Dans ce mouvement, si l'on met à part quelques entreprises locales anciennes de fondation française, comme de Wendel, la direction appartenait aux entreprises allemandes. Comme des deux matières premières de la sidérurgie, le minerai et le coke, le minerai est la plus pondéreuse (surtout quand il s'agit d'un minerai peu riche en teneur comme la minette), il était plus rationnel de faire aller le coke au minerai que de faire venir le minerai au coke. C'est ainsi que de 1880 à 1913, les entreprises sarroises d'abord, puis de la Ruhr, ont bâti des hauts fourneaux puis des aciéries, voire des laminoirs, sur les concessions de minerai de fer qu'elles avaient acquises en Lorraine annexée; l'approvisionnement en coke venait de la Ruhr et les débouchés dans les industries consommatrices de transformation demeuraient hors de Lorraine, dans la Ruhr ou d'autres régions du Reich, où les produits bruts fabriqués en Lorraine étaient expédiés pour les tâches de finissage et l'utilisation.

L'Allemagne a donc implanté avant 1914 en Lorraine annexée un énorme potentiel sidérurgique de base (hauts fourneaux, aciéries et laminoirs, selon la technique moderne du travail continu à chaud), mais pas d'industries métallurgiques de transformation. Le souci de rationalisation des grandes entreprises allemandes de la Ruhr, et leurs moyens financiers, avaient amené la construction en Lorraine annexée de complexes sidérurgiques colossaux pour l'époque, afin d'utiliser à fond l'effet de masse et d'abaisser le prix de revient des produits bruts. Le plus bel exemple en est le complexe sidérurgique construit par Thyssen de 1911 à 1913 à Hagondange, entre Metz et Thionville; c'est le fleuron de la sidérurgie allemande et l'usine alors la plus moderne d'Europe; dès 1913, elle produit à elle seule 490 000 tonnes de fonte et 435 000 tonnes d'acier. La

sidérurgie de la Lorraine desannexée de 1919 est donc sans mesure commune, quantitativement ou qualitativement, avec la sidérurgie de la Lorraine annexée en 1871.

Il en va de la sidérurgie comme de la potasse ou du charbon: en 1919, l'Etat français laisse leurs biens aux sociétés d'origine ou de capitaux français, comme de Wendel, et séquestre les biens des sociétés de fondation et de capitaux allemands, ce qui représente de loin la plus grosse part de la sidérurgie de la Lorraine recouvrée. La France se trouve donc hériter d'un gigantesque potentiel sidérurgique de base, mais sans coke pour le faire fonctionner, ni, au point de départ, d'industries de transformation suffisantes pour assurer les débouchés. La fusion de ce potentiel sidérurgique dans l'économie française est un problème énorme, qui va bouleverser bien des habitudes et être un facteur de transformation de l'économie française.

Il y a d'abord la nécessité où se trouvent les vieilles entreprises sidérurgiques françaises de se grouper pour assumer l'héritage, et la nécessité aussi où elles se trouvent de faire appel aux banques pour porter le poids de l'héritage, ce qui est contraire aux traditions de la sidérurgie française. Dans la seconde moitié de 1919, l'Etat français demande aux entreprises françaises de prendre en charge les usines ex-allemandes sequestrées et de lui faire des propositions en ce sens. Sur l'initiative du Comité des Forges, se constituent des groupes d'acquéreurs; il semble que de savants dosages aient présidé à la constitution de ces groupes, afin de faire en sorte qu'aucune entreprise française ne puisse utiliser à son profit, et contre ses concurrents, la force de brisance technique et économique que représentent, par leur modernité, la masse et les bas prix de leurs productions, les usines ex-allemandes de Lorraine recouvrée. Ainsi toute la sidérurgie française se trouve pratiquement associée à l'héritage allemand de Lorraine: à Knutange, qui était une création de Klöckner, on trouve associés Schneider, de Wendel, Denain-Anzin, Chatillon-Commentry, Senelle-Maubeuge et les Forges et Acières de Saint-Etienne; à Rombas, on trouve Marine-Homécourt, Pont-à-Mousson, Micheville, les Aciéries de France, les Mines et Forges d'Alais et Fives-Lille. A Uckange, naguère propriété de Stumm, les nouvelles »Forges et Aciéries de Nord et Lorraine« sont reprises surtout par des milieux bancaires. Enfin le puissant complexe de Hagondange devient la propriété d'un organisme créé à cet effet, »l'Union de Consommateurs de Produits Métallurgiques et Industriels«, où l'on retrouve les industries métallurgiques de transformation, grosses consommatrices de produits bruts ou mi-finis, notamment l'automobile (Berliet, Peugeot, Renault) et la construction mécanique (Japy, Fives-Lille, Alsacienne de Construction Mécanique, de Dietrich).

Nécessité, pour les vieilles firmes sidérurgiques françaises, de se grouper entre elles (ne serait-ce que pour mieux se contrôler dans le partage de l'héritage allemand du département de la Moselle), nécessité de faire appel à la banque pour trouver des capitaux, et aux industries de transformation pour trouver des débouchés: on devine aisément les transformations de structures que la prise en charge de l'héritage allemand de Lorraine desannexée occasionne ou prépare dans la sidérurgie française. L'ère des entreprises familiales ou quasi-familiales n'est pas encore close, mais le choc de la nouveauté est grand, accélérant l'évolution vers des formes de capitalisme plus »modernes«. Il y a là des modifications de structures, et partant de mentalités, qui feront progressivement tache d'huile dans l'économie française. Notons aussi une organisation un peu mieux disciplinée des branches de production, nécessitée par la concurrence étrangère, et d'abord allemande, et le besoin de négocier avec elle; cette ébauche d'organisation professionnelle, sans abolir l'individualisme traditionnel des entreprises françaises, l'atténue.

En effet, la guerre froide franco-allemande des années 1920-1923 interdit au cours de ces années décisives de l'immédiat après-guerre toute possibilité d'un aménagement international à l'amiable qui permettrait le maintien des anciens circuits techniques, économiques et commerciaux par dessus les nouvelles frontières politiques et douanières, en dépit même du changement de propriétaires des usines de ce qui était désormais le département de la Moselle. Conséquence de cette guerre froide, la sidérurgie allemande reconstitue sur le sol allemand, au cours des années 1920-1923, une sidérurgie de base en Westphalie pour remplacer le potentiel de production sidérurgique perdu avec la Lorraine. Les indemnités d'expropriation que les firmes allemandes perçoivent du gouvernement allemand pour la perte de leurs usines de Lorraine, et la dévaluation du mark permettent aux industriels allemands de reconstruire en Westphalie hauts-fourneaux, aciéries et laminoirs, que l'on alimente d'abord avec des ferrailles laissées par la guerre, puis avec des minerais d'origine suédoise, espagnole, voire canadienne, mais non plus avec de la minette lorraine.

Ainsi la France, quoi qu'elle en ait, se trouve contrainte de consommer elle-même, pour la plus grande part, la colossale production de produits sidérurgiques bruts de Lorraine. On sait quelles difficultés cet immense problème pose dans la première moitié des années 20 à la France et aux relations franco-allemandes; il serait superflu de le rappeler ici; mentionnons seulement l'affaire de la Ruhr en 1923. Finalement, dans le climat politique et psychologique nouveau créé entre l'Allemagne et la France par les accords de Locarno de 1925, et par »l'esprit de Locarno« qui, par la suite, anime pendant quelque temps la vie internationale, le problème

sidérurgique français trouve sa solution dans la conclusion, en septembre 1926, de l'Entente Internationale de l'Acier, et, les mois suivants, de divers accords techniques complémentaires. La lecture des statistiques de production prouve que, les inévitables difficultés de l'immédiat après-guerre une fois surmontées, la fusion de la sidérurgie d'origine allemande de Lorraine dans la sidérurgie française est chose faite dès 1926, et qu'il en résulte un considérable accroissement du potentiel industriel de l'économie française: la France de 1913 avait produit 5 207 000 tonnes de fonte et 4 680 000 tonnes d'acier; la France de 1926 (avec la Moselle, mais sans comptabiliser la production sarroise) produit 9 326 000 tonnes de fonte et 8 430 000 tonnes d'acier, soit 180% de la production d'avant-guerre. En 1929, la France produit 10 400 000 tonnes de fonte et plus de 9 700 000 tonnes d'acier, soit nettement plus du double de la production de 1913; la France a dépassé la Grande-Bretagne comme puissance sidérurgique! A l'accroissement de production correspond un accroissement de consommation (donc un développement des industries de transformation) comparable, ce qui permet de prendre la mesure du développement industriel général de la France dans les années 20. A titre d'exemple, citons seulement l'industrie de la construction automobile, où la France s'impose alors comme le premier producteur et exportateur européen. Son extraordinaire essor aurait-il été possible, sans la production massive et à bas prix de la fonte, de l'acier, des tôles et des tubes?

Sans aucun doute, la fusion, finalement réussie, du potentiel sidérurgique de Lorraine desannexée dans l'économie française, en permettant de doubler en dix ans la production des produits bruts, a été, par elle-même et par ses conséquences dans les industries de transformation à l'aval, la raison déterminante de l'accélération brusque de l'industrialisation et de la modernisation de l'économie française au lendemain de la première guerre mondiale.

Avec les quelques réflexions que l'on vient de proposer au lecteur, on n'avait d'autre ambition que d'attirer l'attention, à l'aide de chiffres qui s'imposent à la mémoire, sur l'évidente accélération de l'industrialisation de l'économie française du fait du retour de l'Alsace-Lorraine à la France en 1919. Des études plus précises permettraient à coup sûr d'en mesurer de façon convaincante l'effet quantitatif. On voudrait ne pas négliger l'effet qualitatif, plus subtil, ce qui ne veut pas dire sans importance ni intérêt: les techniques de production de masse, qui font tache d'huile, les transformations dans les structures des entreprises et dans leur financement, qui entraînent des modifications dans la sociologie, comme l'on dit, et les mentalités des milieux dirigeants de l'économie, la multiplication du salariat ouvrier et de l'urbanisation de l'habitat, l'évolution des besoins et des goûts des consommateurs, etc . . .

Au fond, le tissu général de l'économie allemande était en 1913 plus »moderne« que celui de l'économie française. En 1919, avec le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, il y eut comme une manière de greffe de tissu, qui, par toutes sortes de canaux, a contribué à infléchir l'évolution de l'économie française. Non pas qu'il faille non plus vouloir trop expliquer par l'héritage industriel allemand des départements recouvrés: si les années d'annexion avaient apporté un puissant potentiel sidérurgique, d'ailleurs déséquilibré, elles avaient aussi, on l'a vu, entravé l'essor de l'exploitation de la potasse et du charbon, qui ne devient possible qu'avec le retour à la France. Il n'en reste pas moins que l'effet de greffe, surtout du fait de la sidérurgie, paraît avoir été réel.

A côté de l'effet de greffe, il y a la volonté politique consciente et concertée des premiers gouvernements français de l'après-guerre, volonté de saisir la double occasion du retour des provinces recouvrées et du traité de Versailles pour accélérer la modernisation et l'industrialisation de la France, ce qui permettrait d'atteindre un double but: fusion accélérée des trois départements dans l'unité nationale, et libération de l'angoisse permanente en France, depuis des décennies, devant le poids économique de l'Allemagne ressenti comme écrasant. En tout ceci, forces économiques, projets politiques et psychologies collectives sont étroitement mêlées. L'histoire de la France des années 1918-1924 réserve dans ce domaine bien des possibilités de recherches encore; sans oublier Loucheur, pensons que nous ne disposons d'aucune étude sur la politique de restructuration et d'industrialisation du gouvernement Poincaré de 1922-1924, que Lucien Dior, qui fut ministre du Commerce et de l'Industrie de janvier 1921 à mars 1924 est *persona incognita*, et que Le Trocquer, inamovible ministre des Travaux publics de janvier 1920 à juin 1924, l'est presque autant. En rechercher les raisons ne serait pas sans intérêt. Constatons seulement que la politique économique de la France dite du Bloc national reste à écrire.